

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation

28 JUIN 2022

Date d'affichage

28 JUIN 2022

Objet de la Délibération

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)
Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 5 juillet à 20 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mme
Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse
DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, M Vanneck
GASPARINI, M Olivier JAQUEMET, Mme Marie-Hélène LEMAITRE, M Jean-
Claude LE MAIRE, Mme Michèle MAYRAN, Mme Patricia BRUNET
POTENTI

Absents excusés : M Michel GARROS (pouvoir Mme EVERLET), Mme Martine
GOUZENNE, Mme Estelle GOURIER,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'Eau Potable établi par le SIAEP de VIC-FEZENSAC pour l'exercice 2021

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) recense les dispositions réglementaires auxquelles tout service public doit satisfaire. La collectivité a notamment l'obligation de produire un rapport sur le prix et la qualité du service (article L2224-5 du CGCT, décret du 6 mai 1995, décret du 2 mai 2007, arrêté du 2 mai 2007). Le service de distribution d'eau potable étant délégué au SIAEP de VIC-FEZENSAC, le Président de l'EPCI a établi, un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS). Le rapport annuel reçu de l'EPCI en question a été adopté par le Comité Syndical du SIAEP le 16 juin 2022. Il doit être présenté au Conseil Municipal au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public sur la bonne gestion des services en exploitant les indicateurs de performances.

L'ensemble du Conseil Municipal est en accord avec le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'Eau Potable établi par le SIAEP de VIC-FEZENSAC pour l'exercice 2021

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation et vote à l'unanimité pour.

Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire
publication

du

Le Maire

Marie-Line EVERLET

